

MERCI DE COMPLETER CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Identification de l'affilié	IPC GIE
☐ Madame ☐ Monsieur Nom Prénom Date de naissance Immatriculé(e) auprès de la ☐ CPAM ☐ MSA ☐ Autres (préciser) N° Sécurité Sociale Situation de Famille : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Veuf ☐ Divorcé ☐ Concubinage ☐ Pacsé Adresse Code Postal Ville Téléphone : Portable : Email *@..... ☐ Autoriser l'envoi des décomptes par email ☐ Autoriser l'envoi des attestations de tiers – payant par email ☐ Autoriser l'envoi des appels de prime par email ☐ Refus des communications par email	CONTRAT DE PORTABILITE Cachet de l'employeur obligatoire <u>Choix de collègue :</u> ☐ BASE ☐ BASE + SURCOMPLEMENTAIRE 1 ☐ BASE + SURCOMPLEMENTAIRE 2 L'adhésion prendra effet au Jusqu'au

Adhésion du conjoint ou du concubin :				
Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° Sécurité Sociale
		☐ M ☐ F		

Autres bénéficiaires à garantir				
Ceux qui sont pris en charge par votre Caisse d'Assurance Maladie et qui sont inscrits sur votre attestation de Sécurité Sociale ou celle de votre conjoint, ainsi que vos enfants, étudiants ou apprentis.				
Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° Sécurité Sociale
		☐ M ☐ F		
		☐ M ☐ F		
		☐ M ☐ F		
		☐ M ☐ F		
		☐ M ☐ F		

Télétransmission
☐ J'autorise la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à transmettre à Hélium, copie de mes décomptes Maladie – Chirurgie pour nous permettre de procéder à la télétransmission (envoi automatique de l'image décompte par votre centre de Sécurité Sociale, ce qui vous dispense de nous adresser l'exemplaire papier). ☐ Je renonce à l'instauration de la télétransmission pour : ☐ moi ☐ mon conjoint ☐ mes enfants : (plusieurs choix possibles) Fait le À Signature

Pièces à joindre à votre demande d'adhésion
- Photocopies des attestations de la Sécurité Sociale jointes à la Carte Vitale (pas la carte à puce) de chaque personne à assurer - joindre attestation ou justificatif de concubinage - Le relevé d'identité bancaire de l'assuré principal - Justificatif de concubinage (si déclaré(e) en concubinage) - Certificat de scolarité pour tout enfant âgé de + 18 ans